

**PAR DÉLÉGATION DE LA CRMA PACA
CHAMP GÉOGRAPHIQUE : HAUTES ALPES
DATE DE CONCLUSION DE LA CONVENTION : 2004
DATE D'AVIS DU SERVICE DE CONTRÔLE : 11/12/2003**

Cabinet comptable n°

Nom et prénom
Raison sociale
Adresse
Code postal / Commune
Téléphone /Fax

Personne à contacter

RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES

NAF	
SIRET	

ATTENTION : Sont exonérées de la taxe d'apprentissage et n'ont donc pas à nous retourner cette déclaration :

- les entreprises qui n'ont pas eu de salarié en 2011
- les entreprises ayant employé un ou plusieurs apprentis durant l'année 2011 et dont la masse salariale est inférieure à 100 355 €

EFFECTIF AU 31 DÉCEMBRE 2011 :
Pour les entreprises de 250 salariés et +, merci de nous contacter

Nombre de salariés au 31/12 (sauf apprentis)	Nombre d'apprentis au 31/12

SI VOUS AVIEZ DES APPRENTIS AU 31/12/11 (Renseignements complets obligatoires)

Nom – prénom	N° de contrat	Intitulé du diplôme	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Nom et Adresse du CFA

Joindre impérativement les copies des contrats d'apprentissage en cours au 31/12/11

A _____ Le _____ Signature

LE CALCUL DE VOTRE TAXE : arrondir tous les chiffres à l'euro le plus voisin**TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE**

S	<input type="text"/>	€ X 0.5 % = Taxe d'Apprentissage brute	A	<input type="text"/>	€
---	----------------------	--	---	----------------------	---

S = Salaires bruts 2011, hors salaires des apprentis (Rubrique S80.G62.05.002.001 de votre DADS)

Pour les entreprises du bâtiment adhérentes à une Caisse de Congés Intempéries, majorer la base DADSU de 13,14 %

CONTRIBUTION AU DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE (Loi de cohésion sociale)

S	<input type="text"/>	€ X 0.18 %	B	<input type="text"/>	€
---	----------------------	------------	---	----------------------	---

MONTANT TOTAL A PAYER : (sauf déductions particulières visées ci-dessous)	A + B =	<input type="text"/>	€
---	---------	----------------------	---

A payer par chèque libellé à l'ordre de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hautes Alpes au plus tard le 29 février 2012 et à adresser à ladite Chambre.

CALCUL DE LA RÉPARTITION

FNDMA :	A X 22%	=	FNDMA	<input type="text"/>	€
Fonds National de Modernisation de l'Apprentissage qui sera reversé au Trésor Public					
DÉTERMINATION DU QUOTA :	A X 31%	=	Q	<input type="text"/>	€
DÉTERMINATION DU HORS QUOTA :	A X 47%	=	C	<input type="text"/>	€

DÉDUCTIONS PARTICULIÈRES**DÉDUCTION POUR FRAIS DE STAGE**

(Joindre impérativement la photocopie de la convention de stage)

Forfaits applicables selon les niveaux de formation suivants :

- | | | | |
|--|---|----------------------|---|
| - Jours de formation « Catégorie A » x 19 €/J/Stagiaire
(Elèves CAP, BEP, BP, Bac Pro) | = | <input type="text"/> | € |
| - Jours de formation « Catégorie B » x 31 €/J/Stagiaire
(Elèves BTS, DEUST, Bac + 2 à + 4) | = | <input type="text"/> | € |
| - Jours de formation « Catégorie C » x 40 €/J/Stagiaire
(Elèves Magistères, Masters, Bac + 5 et plus) | = | <input type="text"/> | € |

MONTANT TOTAL DES DÉDUCTIONS DE FRAIS DE STAGE	=	D	<input type="text"/>	€
---	---	---	----------------------	---

Attention ce montant D est plafonné à 4% de A

Si le total des frais calculés est supérieur au plafond, déduire uniquement le plafond.

MONTANT TOTAL A PAYER (après déductions) : A + B - D	=	<input type="text"/>	€
---	---	----------------------	---

FACULTATIF : Établissements auxquels vous souhaitez reverser votre taxe (une partie sera obligatoirement reversée aux CFA dont dépendent vos apprentis).

Nom et adresse de l'établissement	Téléphone	Montant ou %